

Point 35 : Subside « Week-end du client »

Nous voterons contre ce point.

Le subside alloué nous semble être de l'argent jeté par la fenêtre.

En effet, l'ouverture dominicale des commerces, à Verviers, a précédemment toujours été un échec. Peu de commerces répondent présents, peu de clients également.

Nous sommes d'ailleurs opposés à cette pratique d'ouverture des commerces le dimanche. Nous ne souhaitons pas que la ville appuie cette démarche en lui allouant un subside.

Pour le groupe Ecolo,

Pauline Dumoulin

Cheffe de groupe

Conseil communal du 4 septembre

Interpellation : Implantation et construction d'une nouvelle caserne des pompiers.

Pendant la trêve estivale, la question a à nouveau fait la une des médias et témoigne d'une certaine incompréhension.

Alors que la Zone de Secours Vesdre Hoëgne a pris les décisions de nature à permettre enfin la concrétisation d'un projet, un doute subsiste quant à la position unanime du Collège et du Conseil sur le choix de localisation rue des Aulnes à Ensival.

Qu'il agisse d'une part des riverains du site retenu ou qu'il s'agisse d'autre part des sapeurs pompiers verviétois à qui de nombreuses promesses ont été faites et qui attendent depuis bientôt 10 ans leur respect, il est grand temps de prendre pour eux une position définitive et claire dans ce dossier .

La présente interpellation a pour seul objectif de vous entendre sur la question et de savoir si, d'une part vous allez rapidement organiser une concertation avec les riverains et si d'autre part le Collège prendra ses responsabilités lorsque son avis sera sollicité dans le cadre de la procédure de permis ?

F.BREUWER

Conseiller communal



VERVIERS

Travaux | Environnement | Informatique | FEDER

CABINET DE L'ÉCHEVIN

Implantation et construction d'une nouvelle caserne des pompiers – Interpellation de Monsieur Freddy BREUWER.

« La question a à nouveau fait la une des médias pendant la trêve estivale. Tant la Zone de Secours Vesdre Hoëgne que Logivesdre ont pris les décisions de nature à permettre enfin la concrétisation du projet. Un doute subsiste quant à la position unanime du Collège et du Conseil sur le choix de localisation : « rue des Aulnes à Ensival ».

Qu'il s'agisse des riverains du site retenu in fine ou qu'il s'agisse des sapeurs pompiers verviétois à qui de nombreuses promesses ont été faites et qui attendent depuis bientôt 10 ans leur respect, il est grand temps de prendre pour eux une position définitive et claire dans ce dossier afin de permettre à la Zone VH, et accessoirement Logivesdre de pouvoir finaliser les choses. »

Monsieur le Conseiller,

Cher Freddy,

Comme tu le soulignes dans ton interpellation, cela fait bientôt 10 ans que les 120 sapeurs pompiers attendent un lieu convenable pour mener à bien leur mission. Ils méritent un outil performant, efficace et agréable.

Le bâtiment actuel n'est absolument plus adapté à un fonctionnement efficace d'un poste de secours du 21^{ème} siècle ! Le futur poste, de part son architecture et son emplacement, bénéficiera à l'ensemble de la population, soit des dizaines de milliers de citoyens, c'est donc réellement un projet d'intérêt général.

Comme tu le sais, plusieurs lieux ont été envisagés, malheureusement les propositions initiales avaient pour conséquences des remises à niveaux des terrains entraînant des frais astronomiques, ou bien étaient situés à des endroits assez éloignés des liaisons autoroutières, ce qui explique que la proposition de la rue des Aulnes a été retenue.

Un accord a été conclu entre le vendeur (Logivesdre) et la Zone de Secours pour l'achat du terrain. Le Conseil de Zone a d'ailleurs marqué son accord et le montant nécessaire à l'acquisition est prévu au budget extraordinaire de la Zone de Secours.

Le groupe de travail pour élaborer le cahier des charges d'appel à projets va débiter ses travaux très prochainement. Ce groupe de travail est composé d'une petite dizaine de pompiers de Verviers. La composition a été validée par le Collège de Zone ce 1^{er} septembre....

Interpellation au CC du 04/09/2017
Caserne des pompiers (F. Breuwer)

**VERVIERS**

Travaux | Environnement | Informatique | FEDER

CABINET DE L'ÉCHEVIN

Il est envisagé d'inviter un représentant des riverains pour écouter et intégrer si possible les souhaits de riverains du projet.

Il est important de préciser toutefois, qu'il s'agit d'un projet mené par la Zone de Secours constituée de 19 communes dont Verviers, il est vrai. Mais la Ville de Verviers, n'est pas le Maître d'œuvre du projet et n'a donc pas la main pour gérer ce dossier et ce même si la Bourgmestre de Verviers est membre du Collège et du Conseil de Zone.

D'un point de vue interne à la Ville, aucun contact préalable n'a été pris entre la Zone et les services de la ville afin d'avoir un avis préalable d'opportunité sur la construction d'une caserne sur le territoire de Verviers.

Le Collège a bien conscience des inquiétudes des riverains, toutefois tant qu'aucun projet, demande de permis (d'urbanisme, unique), n'est entré à la Ville, il est difficile de marquer un quelconque accord sur le projet...

La ville devra respecter la procédure du CoDT, avec sans doute l'instruction d'une enquête publique et la consultation de différentes instances.

Mais je suis certain qu'en tant qu'ancien Echevin de l'Urbanisme, vous êtes parfaitement informé de la procédure qui sera suivie.

Le Bourgmestre f.f.

Hasan AYDIN

Interpellation au CC du 04/09/2017
Caserne des pompiers (F. Breuwer)

Conseil communal du 4 septembre 2017

Cité administrative : quelle épure financière ?

Alors que, pendant les vacances du Conseil, deux décisions importantes sont intervenues dans le dossier de la cité administrative (sélection des soumissionnaires, autorisation ministérielle d'emprunter en dehors des balises fixées par le CRAC), les questions de son coût total et de sa charge future pour le contribuable restent entières et préoccupantes.

Aussi il est important que le Conseil soit dûment informé et puisse se prononcer en connaissance de cause en levant toutes les zones d'ombre.

Où en est l'élaboration du cahier des charges commun pour la commune, le CPAS et la Zone de police ?

Combien de personnes travailleront sur le nouveau site ?

Quel sera le coût par agent de ladite cité ?

Pouvez-vous confirmer que l'installation du CPAS comme de la Zone de police seront totalement compensés au travers de leur dotation ?

Comment se présente l'opération financière si on intègre les nombreux éléments qui s'y rapportent :

Acquisitions du site

Pré-étude, études et consultances

Autres acquisitions et éventuelles expropriations

Démolition

Reconstruction

Vente des biens délaissés

A ce sujet, quelle en est la dernière évaluation et quelle réaffectation est prévue pour chacun d'entre eux ?

En début de législature un montant de 25 millions d'euros étaient avancés, l'estimation du coût total avoisinerait désormais les 40 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter les 6 millions des ateliers communaux.

Comment allez-vous en assumer la charge ?

F.BREUWER

Conseiller communal

Conseil communal du 4 septembre 2017

Interpellation : Revitalisation urbaine : état d'avancement du projet les Rives de Verviers

Lors des derniers conseils , j'ai posé la question de la concrétisation et même de la pertinence du projet dans un hypercentre dont l'attractivité commerciale décline à vue d'oeil, dans un environnement commercial en mutation.

Mes interventions étaient modérées et conciliantes.

Les réponses évasives reçues à chaque fois relevaient du souci de ne pas nuire aux tractations et négociations relatives au financement du projet.

A l'occasion du premier conseil de rentrée, force est de constater que le silence radio et une perplexité croissante ont marqué la trêve estivale quant à la réalisation du projet dans son ensemble.

Plus grave encore , récemment un immeuble s'est effondré en Spintay et l'inquiétude grandit quant à la stabilité d'autres immeubles.

Le Collège vient d'ailleurs de décider d'inscrire en 2018 sauf erreur un budget d' 1 million d'euros pour procéder à certaines démolitions en se substituant ainsi au propriétaire/promoteur. Pourquoi ne pas solliciter l'inscription d'un crédit d'urgence ?

Plus préoccupant encore,entre temps le Collège a également reçu la première phase du SCDC, réalisée par le Segefa, dont les enseignements corroborent l'inquiétude légitime des commerçants traditionnels, des quelques élus attentifs à l'évolution et la perplexité croissante de nos concitoyens.

En effet la situation s'est fortement dégradée qu'il s'agisse des cellules commerciales mais aussi du nivellement de l'offre par le bas y compris dans des artères jusqu'à présent préservées de cette évolution.

Verviers est clairement en rupture par rapport aux tendances wallonnes dans un contexte spéculatif.

Les 2 ème et 3 ème du SCDC sont donc attendues avec impatience.

Vos réponses sur l'état d'avancement du projet Les Rives de Verviers sont attendues avec encore plus d'impatience et sont d'ailleurs essentielles pour la poursuite de l'élaboration du SCDC.

Aussi il importe de faire aujourd'hui une fois pour toutes le point et la clarté sur l'état d'avancement du dossier.

Vu l'acuité du problème de déficit de l'appareil commercial et vu les enjeux financiers pour toutes les parties dont la Ville, il est indispensable de décider que la Haute Assemblée sera dûment informée sans délai.

Cela s'impose d'autant plus que ce mardi 5/9 à 12 heures, nous saurons si l'aventure 'les Rives de Verviers' peut encore continuer ou si l'aveu de faillite y mettra un terme définitif.

Soit tout sera réglé sur les plans juridiques et financiers et le repreneur devra sans délai se présenter devant notre Assemblée pour lui apporter toutes les réponses en termes de timing, de planning, de contenu du projet de revitalisation urbaine dans toutes ses composantes.

Soit rien ne sera réglé et le Collège devra sans tarder, dans le mois, présenter au Conseil son plan B en ayant soin d'expliquer comment et à quel coût la ville prendra la maîtrise du foncier.

Vous l'aurez compris, quel que soit le cas de figure, je vous demande de soumettre ma proposition d'une réunion spéciale sur le sujet dans le mois, au vote de notre Assemblée.

F.BREUWER
Conseiller communal

**VERVIERS**

Travaux | Environnement | Informatique | FEDER

CABINET DE L'ÉCHEVIN

Monsieur le Conseiller,

Cher Freddy,

Il inutile de préciser que le Collège a pris soin ces derniers mois d'accorder une attention toute particulière à un dossier aussi hautement stratégique pour le redressement de notre Ville qu'est celui du futur centre commercial.

Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons affaire à une négociation entre deux opérateurs privés, distincts de la Ville, et la marche de manœuvre de celle-ci est à ce stade fort limitée.

En tout état de cause, le dénouement de ce dossier étant imminent, il m'est impossible de détailler ici les informations qui nous sont revenues sans risquer de nuire à celui-ci.

Je peux toutefois vous assurer que la Ville a pris contact avec le candidat repreneur qui est bien conscient des problèmes relatifs à la sécurité de la Rue Spintay et qui s'est engagé à les régler immédiatement dès la fin de la procédure de rachat.

Enfin, je peux vous assurer que le Collège a bien conscience de votre souhait, somme toute légitime, de connaître les tenants et aboutissants du projet.

La Bourgmestre envisage donc de convoquer une toute section dès que le rachat d'Urbanove sera effectif, afin que le promoteur puisse venir présenter à l'ensemble des conseillers le projet qu'il envisage de développer à Verviers.

Le Bourgmestre f.f.

Hasan AYDIN

Interpellation au CC du 04/09/2017
Etat d'avancement du projet es Rives de Verviers (F. Breuwer)

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseiller communal MR

Conseil communal de septembre 2017

QUESTION

Le devenir de la halle aux poulets

Madame la Bourgmestre,

Nous nous interrogeons sur le devenir de la halle aux poulets. En effet, la détérioration de ce bâtiment devient inquiétante et il nous apparaît que les projets de reconditionnement ne se bousculent pas au portillon.

Madame la Bourgmestre,

Ne faudrait-il pas revoir la copie et envisager une autre destination pour ce bien ?

Merci pour votre attention.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: jeudi 24 août 2017 16:11
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; Collège; BONNI Jean-François
Objet: TR: Question orale pour le CC du 4/9: la politique d'urbanisme du Collège

Question orale Conseil.

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : jeudi 24 août 2017 15:19 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Fwd: Question orale pour le CC du 4/9: la politique d'urbanisme du Collège

Bonjour Pierre

Tu trouveras ci joint une question orale pour le conseil communal du 4 septembre. Je te remercie de ton attention.

Marie Christine

> Question orale du groupe MR : quelle est au juste la politique d'urbanisme du Collège?

>

> Ma question est simple : comment procéder pour parvenir à faire aménager les règles en matière d'urbanisme lors d'une demande de permis? Certains semblent en effet être plus doués que d'autres pour obtenir gain de cause :

> - avenue des Tilleuls, démolition prévue d'une belle villa ancienne

> pour construire 18 appartements,

> - avenue Jean Taste, démolition demandée d'une maison pour y bâtir 9

> appartements,

> - avenue Nicolai : Toque d'Or démolie et remplacée par un building rez

> +4,

> - toujours avenue Nicolai : autre building de 4 étages en préparation....

> Et cela juste à titre d'exemple...

>

> Mais d'autres peinent en revanche à obtenir l'oreille de l'échevin. Ainsi un petit projet immobilier de trois étages avenue Nicolai a été refusé et ramené à deux étages seulement alors que les constructions plus élevées l'entourent de toute part. Les coûts de la construction, répartis sur deux appartements seulement et non trois, risquent fort de faire capoter un projet pourtant très esthétique, une fois n'est pas coutume.

>

> Alors, oui, il y a des règles à respecter mais quelqu'un qui souhaite développer un projet immobilier peut demander des dérogations et c'est là que ça coince. On ne voit aucune logique dans les réponses de l'échevin de l'urbanisme, parfois à la stupéfaction des services eux-mêmes.

>

> Pouvez vous donc nous expliquer quels sont vos critères pour accorder ou non des dérogations aux projets présentés et, tout en sachant qu'un dossier n'est pas l'autre, quelles garanties pouvez vous nous donner que les permis d'urbanisme ne sont pas attribués à la tête du client?

>

> Je vous remercie.

> MCP au nom du groupe MR

>

> Envoyé de mon iPad

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: mardi 29 août 2017 11:17
À: THEODORY Renaud; Collège
Objet: TR: Question orale pour le conseil communal du 4 septembre

Question orale Conseil.

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : mardi 29 août 2017 11:00 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Cc : DEGEY Maxime <maximedegeyverviers@gmail.com> Objet : Question orale pour le conseil communal du 4 septembre

Bonjour, Pierre

Voici une autre question orale de ma part concernant la multiplicité des chantiers ouverts à Verviers.
Merci pour ton attention.

Marie Christine Pironnet

Question orale du groupe MR
Que fait la Ville pour résoudre le problème des retards de chantiers dans tout Verviers?

Pour améliorer une ville, des travaux sont certes nécessaires.
Mais est il vraiment opportun de commencer ces chantiers au même moment et aux quatre coins de la ville? A chaque fois, on nous les promet rapides mais les mois passent et ces chantiers s'éternisent.

Quand le chantier de la rue de Heusy a démarré, la ville a promis aux commerçants qu'il ne durerait pas longtemps, ce qui n'a pas empêché un boucher fort connu sur la place de Verviers d'arrêter ses activités, prévoyant finalement ce qui arrive : un retard inacceptable et la fermeture de la rue pendant des mois. Comment voulez vous continuer une activité commerciale dans ces conditions?

Le chantier de la rue de Mangombroux a fait, lui aussi, une victime au moins puisque l'enseigne bien connue de fournitures de camping et de randonnées vient de déposer son bilan. Cette enseigne avait résisté pendant des années à la concurrence d'un grand magasin de la même spécialité mais a perdu la bataille face à la fermeture de la rue pendant des mois, qui a détourné le chaland vers l'autre magasin, nettement plus accessible.

Je ne parle pas des accès de la ville, alors que la montée sur l'autoroute rue de Liège est à nouveau fermée, ni du cauchemar des automobilistes revenant le week end passé du Grand Prix de Francorchamps, quand ils ont dû traverser Verviers. Ils se souviendront du nom, mais ce ne sera pas en bien.

Alors, bien sûr, la Ville n'est pas responsable de tous les blocages ni de toutes les voiries, c'est évident. Mais le MR estime que la majorité lance beaucoup trop d'effets d'annonce à propos de ses projets alors qu'elle n'est même pas capable de mener à bien tous les chantiers en cours. Les citoyens s'en rendent de plus en plus compte et leur mécontentement à ce propos vient s'ajouter à celui causé par la politique des parkings au centre ville.

D'où mes questions : pouvez vous nous dire quand les chantiers de la rue de Heusy et de la rue de Mangombroux prendront fin? Êtes vous bien conscients des conséquences désastreuses sur le commerce vervietois? Que faites vous concrètement pour accélérer les choses?

Je vous remercie.
Marie Christine Pironnet
Envoyé de mon iPad

Question orale : Etat d'avancement du dossier Biolley

Madame la Bourgmestre,

Le groupe Ecolo souhaite être informé de l'état d'avancement du projet Biolley. La mandature va vers sa dernière année et le temps presse. **Le dossier semble être en stand-by.** Incompréhensible lorsque l'on sait que des subsides sont présents au niveau de la Région et que ce projet pourrait formidablement aider à la relance de Verviers :

- sur le plan de la valorisation du patrimoine (un développement équilibré entre l'Est et l'Ouest de la Ville) ;
- sur le plan de l'éducation à l'histoire de Verviers (pour les écoles et la population multiculturelle) ;
- sur le plan de la relance culturelle (en en faisant le Musée de référence de Verviers avec des expositions itinérantes (dans le prolongement de la Boverie à Liège)) ;
- sur le plan de la relance économique et du tourisme.

Bref, les avantages sont là et vous en êtes, nous n'en doutons pas, aussi convaincue que nous.

Par ailleurs, ce dossier ne peut et ne doit pas être mis en concurrence avec celui de la rénovation tout aussi importante du Grand-Théâtre.

Pouvez-vous donc nous informer de l'état d'avancement de ce dossier ?

D'avance, je vous en remercie.

Pour le groupe Ecolo,

Pauline Dumoulin

Cheffe de groupe

Question orale de Madame Pauline Dumoulin (CC 4/09/2017)

Etat d'avancement du dossier Biolley

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question orale qui me permet de faire le point sur un dossier qui me tient à cœur.

Je tiens tout d'abord à rappeler le projet du musée Biolley qui accueillera d'une part, un parcours Beaux-Arts rassemblant les collections de peintures et de sculptures des musées communaux, et, d'autre part, un parcours présentant l'histoire de Verviers, centré sur le 19^{ème} siècle.

Je partage votre point de vue concernant l'atout que constituera la concrétisation du dossier Biolley dans le cadre de la relance de Verviers. La réalisation de ce projet s'avérera déterminante tant sur le plan de la valorisation du patrimoine (développement équilibré entre l'Est et l'Ouest de la Ville), que sur celui de l'éducation à l'histoire de Verviers (pour les écoles et la population multiculturelle), que sur celui de la relance culturelle (en en faisant le Musée de référence de Verviers) ou que sur celui de la relance économique et touristique.

Ce stand-by que nous regrettons et qui n'est pas imputable à l'administration communale est d'autant plus désolant que ce dossier est déjà extrêmement bien avancé.

Comme le prévoit la procédure de subsidiation des infrastructures culturelles, l'avant projet définitif du dossier Biolley, approuvé par les autorités communales (Collège du 3 février 2015) a été introduit auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles (12 février 2015) pour accord et détermination du montant maximum subsidiable. Le montant des travaux est estimé à environ 8.500.000 € HTVA (montant qui devrait être subsidié à environ 70 %, Région wallonne pour la restauration patrimonial et Fédération Wallonie Bruxelles pour le projet muséal).

Un courrier du 8 juin 2015 de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a informés que la Commission des Infrastructures culturelles a émis un avis favorable sur l'avant-projet de

restauration. Des informations complémentaires ont été adressées à la FWB en date du 18 juin pour permettre à l'administration de poursuivre l'instruction du dossier.

Un courrier du 2 décembre 2015 de la Direction générale des Infrastructures nous a informés que le dossier Biolley a été soumis en date du 7 septembre 2015 à l'Inspection des Finances qui a rendu son avis. Depuis lors, le dossier attend l'accord de Mme la Ministre de la Culture. C'est seulement lorsque l'accord de Mme la Ministre sera obtenu que la Ville pourra commander la phase suivante (le projet) aux auteurs de projet.

Un courrier a été adressé par le Collège à madame la Ministre Alda Gréoli en date du 18 juillet 2016. Un autre courrier a été adressé à madame la Ministre par Freddy Joris, administrateur général de l'IPW en date du 10 novembre 2016. Ces deux courriers sont restés sans réponse.

En termes de subside, le montant de l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles (estimé par l'Institut du Patrimoine wallon à 4,5 millions d'euros) devrait être précisé dans l'accord que donnera Mme la Ministre. Le subside de Région wallonne (estimé à 2,8 millions d'euros) sera établi en fin de certificat de patrimoine.

Ni moi, ni mes collègues ne mettons ce dossier en concurrence avec le dossier du Grand Théâtre. Nous sommes bien conscient que les deux dossiers peuvent se développer parallèlement et qu'ils peuvent bénéficier tous les deux de subsides pour autant que les procédures soient menées à bien.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 1 septembre 2017 11:42
À: Collège; THEODORY Renaud
Objet: TR: QO suite étude radicalisme

Question orale Conseil



DEMOLIN Pierre
DIRECTEUR GENERAL
Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)
087 325 232 – Interne : 7038
www.verviers.be

De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]
Envoyé : vendredi 1 septembre 2017 11:41
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Objet : QO suite étude radicalisme

Monsieur le Directeur Général,

Peux-tu inscrire cette qo à notre ordre du jour de ce lundi:

Il y a maintenant quelques semaines, nous avons eu droit à la présentation de l'étude sur le radicalisme à Verviers. De l'avis presque unanime, celle-ci était un peu légère.

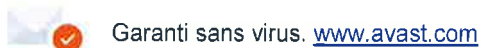
J'aimerais cependant savoir les suites que la majorité a réservé à cette étude: quelles mesures ont été prises? Quelles initiatives découlent de l'étude?

Question plus précise, on a appris lors de la présentation qu'une association avait donné aucun signe de vie, a-t-on repris contact avec cette association? Savons-nous pourquoi ils n'ont pas désiré donner suite aux demandes de l'étude?

Au niveau du CPAS, le Gouvernement Fédéral a décidé de lever une partie du secret professionnel en cas de suspicion de terrorisme, comment avons-nous mis en place cette nouvelle mesure? Quelle est la procédure lorsque le parquet ou un inspecteur interroge le CPAS?

Je vous remercie pour votre réponse.

--
Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576





VERVIERS

Travaux | Environnement | Informatique | FEDER

CABINET DE L'ÉCHEVIN

Question orale de Monsieur Maxime DEGEY

« Il y a maintenant quelques semaines, nous avons eu droit à la présentation de l'étude sur le radicalisme à Verviers. De l'avis presque unanime, celle-ci était un peu légère.

J'aimerais cependant savoir les suites que la majorité a réservé à cette étude : quelles mesures ont été prises ? Quelles initiatives découlent de l'étude ?

Question plus précise, on a appris lors de la présentation qu'une association n'avait donné aucun signe de vie, a-t-on repris contact avec cette association ? Savons-nous pourquoi ils n'ont pas donné suite aux demandes de l'étude ?

Au niveau du CPAS, le Gouvernement fédéral a décidé de lever une partie du secret professionnel en cas de suspicion de terrorisme, comment avons-nous mis en place cette nouvelle mesure ? Quelle est la procédure lorsque le parquet ou un inspecteur interroge le CPAS ? »

Monsieur le Conseiller,

Cher Maxime,

Le SAFER continue son travail de soutien aux familles, aux écoles, aux structures et autres..

Divers projet sont en cours :

- Participation (avec le Centre culturel de Verviers, le CRVI, le PCS,..) à l'organisation de la pièce « Lettre à Nour ».
- Des formations pour les professionnels seront organisées pour un meilleur encadrement (avant et après la pièce) du public cible (élèves).
- Le SAFER travaille actuellement avec un journaliste et un développeur pour créer un outil de prévention (notamment sur les théories du complot liées au radicalisme et sur une meilleure utilisation des médias 2.0). Cet outil sera destiné aux écoles et associations...avec un encadrement spécifique du SAFER.
- Participation avec d'autres partenaires à la projection du film « Le ciel t'attendra » prévue début d'année prochaine.
- Des rencontres régulières vont être organisées entre la ville, l'AMVA et les représentants des communautés musulmanes de Verviers, sous forme de plateforme à partir de la rentrée.
- Le SAFER travaille actuellement à l'élaboration d'un fascicule sur le radicalisme destiné au « tout public ».

Interpellation au CC du 04/09/2017

Suite étude Radicalisme (M. Degey)



VERVIERS

Travaux | Environnement | Informatique | FEDER

CABINET DE L'ECHEVIN

L'association qui n'a pas répondu à la chercheuse de Divercity (pour l'étude), n'a, à ce jour pas répondu formellement au SAFER. Toutefois, une procédure de rapprochement est en cours par l'entremise du CRVI.

Le Bourgmestre f.f.

Hasan AYDIN

*Interpellation au CC du 04/09/2017
Suite étude Radicalisme (M. Degey)*

Conseil communal de ce 04 septembre 2017.
Question orale Bruno BERRENDORF (Parti Populaire)

Loi sur les armes - Remise du « modèle 4 » - Redevance communale

Les faits

Suite à la multiplication des attentats terroristes islamiques, de plus en plus de citoyens souhaitent acquérir une arme à feu et pratiquer le tir sportif dans des clubs de tir agréés.

Pour pouvoir acheter une arme, ils doivent, après un parcours du combattant imposé par la loi dite « ONKELINCKX » (sic ! ...), s'acquitter d'une somme de 102,45 € dont une « rétribution communale » de 36,16 € (cf. les articles 32, 50, 51, 52 et 54 de la Loi sur les armes du 08 juin 2006).

La province de LIEGE compte 20 Zones de Police. Une seule se distingue négativement en cette matière : la Zone VESDRE !

En effet, les citoyens de VERVIERS (mais aussi de DISON et de PEPINSTER) doivent se rendre à LIEGE au service « Armes » du Gouverneur (soit à la Tour des Finances rue de Fragnée n°2) pour y retirer leur fameux « modèle 4 » (« sésame » leur permettant de détenir une arme à feu) alors que dans les 19 autres zones de la province, leurs polices leur remettent tout simplement ce document dans un commissariat local !...

Questions

1. Qui a pris, à VERVIERS, cette décision, que je qualifierai de stupide et injuste de refuser de remettre ces modèles 4 dans les maisons de police ?
2. Approuvez - vous cette décision ?
3. Voudriez - vous débattre de cette problématique lors du prochain Collège de Police afin que cesse cette situation ubuesque et afin que nos concitoyens soient traités correctement, respectueusement et également... comme tous les citoyens des 19 autres Zones de Police de la province de LIEGE ?

4. Seriez-vous vous d'accord de ristourner à nos concitoyens lésés par cette décision et qui en feraient la demande, une partie de la « rétribution communale », soit, par exemple, une somme forfaitaire de 25,00 € pour les dédommager des +/- 70 kilomètres inutilement parcourus... que de carburant gaspillé...et de la demi – journée perdue ?

Je suis persuadé que vous ne manquerez pas de prendre en considération mon intervention, vous qui vous intéressez particulièrement à l'écologie puisqu'à maintes reprises vous nous avez parlé des plantations diverses (céréales et autres légumes) que vous voudriez voir germer sur les toits des bâtiments de l'Administration Communale et surtout sur les toits de votre pharaonique projet, de « cité administrative » pour lequel vous voulez abattre le bâtiment Belgacom ...mais cela est un autre sujet ...

Bruno BERRENDORF